Posted at 11h05

Stewards
LOG N°47

Championnat de France des Circuits
CIRCUIT PAUL RICARD – 09 au 11 Octobre 2026

De	Commissaires Sportifs	**Decision N° 3**
To	Représentant du concurrent	Date: 11/10/2026
	Voiture n° 8 MIRAGE RACING	Heure:10h38

Les Commissaires Sportifs après avoir reçu un rapport du Délégué Technique, ont déterminés ce qui suit :

No / Pilote	08 – Romeo LEURS
Concurrent	MIRAGE RACING
Session	Course 2
Heure	10h00
Faits	Utilisation d'un second pneu joker
Infraction	Infraction à l'Art 26.17 du du Règlement Sportif Championnat de France FFSA GT 2026.
Pénalité	5 secondes de pénalité ajoutées a l'arrêt au stand

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Edith VIEIRA DA SILVA
Présidente

Marielle VAILLES
Membre

Alain FAIZANT
Membre

Date **11 October 2026** **Heure** **10h38**

Reçu par le conurrent - Théa DE LUCA

(Signature)

Heure 11h05 **Date** 11/10/26

Copie à: Le Concurrent
Le Directeur de Course
Le Secrétaire du meeting
Le Chronométreur
Le tableau d'affichage officiel